

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 5
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET : ENVIRONNEMENT – Adhésion au projet alimentaire territorial mutualisé avec la Communauté de communes de la Dombes.

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, présente le projet alimentaire territorial mutualisé sur les territoires des Communautés de communes de la Dombes (CCD), de Dombes Saône Vallée (CCDSV) et de Val de Saône Centre (CCVSC).

Pour rappel, la Loi du 17 août 2015 pour la Transition Energétique et la Croissance Verte a ciblé les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, et en particulier les Communautés de Communes, comme moteur et coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire respectif. A ce titre, plusieurs territoires se sont engagés conjointement, en 2019, dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial, documents qui proposent un itinéraire et une trajectoire pour conduire notre société vers plus de sobriété énergétique.

La crise sanitaire du début de l'année 2020 a démontré de manière brutale que, même dans une économie mondialisée, les mécanismes de production et de distribution assurant notre sécurité alimentaire pouvaient rapidement s'enrayer. Dans le même temps, l'intérêt de ménager localement des productions alimentaires variées est ressorti comme un enjeu majeur. Ces événements nous conduisent à nous interroger un peu plus, en tant que collectivité, sur le rôle à donner à notre action publique pour investir le champ de l'alimentation sous toutes ces composantes : production, transformation, distribution, consommation.

Parallèlement à cela, la loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation (loi EGALIM) a introduit un objectif de qualité dans la restauration collective scolaire avec, au 1^{er} janvier 2022, à minima 50 % de produits de qualité dans les assiettes (label rouge, AOC, AOP, etc...) dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

La Communauté de communes de la Dombes a réalisé sur son territoire un diagnostic alimentaire territorial qui lui permet désormais de cerner les grands enjeux de son territoire et d'organiser dès à présent un programme opérationnel visant à mettre en relation les producteurs locaux et valoriser les produits locaux dans les restaurations collectives scolaires.

Il est désormais proposé à la CCDSV et à la CCVSC de se joindre à la CCD pour réaliser leurs diagnostics alimentaires territoriaux.

Pour initier cette démarche, un poste de chargé de projet « alimentaire territorial » à temps complet sera créé par la CCD sur une période de deux ans. Des financements inscrits dans le cadre du programme LEADER vont être sollicités (financement à hauteur de 64% maximum) pour couvrir une partie des dépenses liées au poste. La CCD va également solliciter des subventions du Conseil départemental de l'Ain. Le reste à charge sera réparti entre les 3 EPCI mobilisés sur ce projet : CCDSV, CCD, CCVSC.

Le montant total du projet sur 2 ans est estimé à 119 340 € :

Organismes financeurs	Coûts
Programme LEADER	76 378 €
Conseil Départemental de l'Ain	19 094 €
Reste à charge partagé entre les 3 EPCI	23 868 €
Total	119 340 €

Il est proposé une clé de répartition financière basée sur les populations respectives des trois EPCI, soit 39 % pour la CCDSV. Ainsi avec un financement extérieur minimum de 64 %, la part annuelle maximum de la CCDSV serait de 8 377 €.

Considérant que cette démarche rentre dans le champ des compétences de la CCDSV : développement économique, préservation de l'environnement, PCAET et aménagement du territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 42 voix Pour, 1 voix Contre (Daniel DOMPOINT) et 2 Abstentions (Gabriel AUMONIER et Charlotte LEGEAY) :

- ✓ **DE VALIDER** le lancement d'un projet alimentaire territorial mutualisé sur les territoires des Communautés de communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ **D'ADHERER** au projet alimentaire territorial mutualisé avec la Communauté de la Dombes ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer tout document à intervenir pour formaliser cet accord ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants à la participation financière de la CCDSV seront inscrits au budget principal au budget 2021 et suivants.

A Trévoux, le 26/11/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 2 DEC. 2020
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201126-2020C125-EN
Affichage le : - 2 DEC. 2020

Le Président,

Marc PECHOUX

